Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260424-2026035-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 24 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Laurence LE BOZEC, Gwendoline LE STER, Joël MAGUER, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT, Amélie ALBERT, Anthony ROLLAND.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

N° délibération 2026/035 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EVENEMENT CLIMATIQUE

Au cours de l'évènement climatique pluvieux qui a marqué le Département du Morbihan, la Commune de Roudouallec a subi des dommages significatifs aux biens relevant du domaine public, à savoir le Pont de Pen An Vern et les routes de Queneac'h Du, Kerdonen, Bousquedaouen et du Moustoir.

Pour accompagner les collectivités dans la réparation des dégâts causés, la Loi a institué une dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par ce type d'évènements. Cette dotation peut être sollicitée dès lors que les 2 conditions cumulatives suivantes sont réunies : le cumul des dégâts dépasse 150 000 € HT et le montant estimatif des dommages éligibles est supérieur à 1 % du budget annuel de la collectivité.

Les conditions étant réunies, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat.

Le coût des travaux est estimé à 272 490.15 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de sécurisation	272 490.15 €	Dotation de solidarité	217 992.12 € (80 %)
		Autofinancement	54 498.03 € (20 %)
Total	272 490.15 €		272 490.15 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les travaux pour un montant de 272 490.15 € HT,
- Approuve le plan de financement ainsi établi,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat,
- S'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)